

RESILAC*
*REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
INCLUSIF DU LAC TCHAD



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Projet cofinancé par l'Union Européenne et l'Agence Française de
Développement



Rédigé par le CDD - Juin 2022

MANUEL DE FORMATION DES LEADERS COMMUNAUTAIRES SUR LE PROCESSUS DE SUIVI PHYSICO-FINANCIER





Liste des acronymes

BIP : Budget d'Investissement Public

CCFD- Terre Solidaire : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement

CDD : Comité Diocésain de Développement de Maroua

CTD : Collectivité Territoriale Décentralisée

EPA : Etablissement Public Administratif

MINDDEVEL : Ministère de la Décentralisation et du Développement Local

OBC : Organisation à Base Communautaire

OSC : Organisation de la Société Civile

PCD : Plan Communal de Développement

SDE : Services Déconcentrés de l'Etat

SPF : Suivi Physico-Financier

Sommaire

01

Repères
Conceptuels
Page 7

02

Aperçu des
questions, des
outils et
période
Page 10

03

Identification
des projets
Page 14

04

Choix des
projets
Page 17

05

Attribution
des marchés
Page 20

06

Exécution des
projets
Page 23

07

Réception des
prestations ou
des ouvrages
Page 26

08

Suivi physico-
financier de la
réalisation des
projets
Page 29

09

Suivi physico-
financier de la
réalisation des
projets
Page 32

LE PROJET RESILAC

Le projet RESILAC, « Redressement Economique et Social Inclusif du Lac Tchad » est une initiative de l'Union européenne et de l'AFD, conjointement élaboré par l'ONG Action contre la Faim (chef de file), en consortium avec CARE et le Groupe URD. Ce montage a bénéficié d'une contribution soutenue du CCFD – Terre Solidaire, partenaire privilégié du projet au Tchad et au Cameroun, et des participations de plusieurs autres partenaires tels que Karkara au Niger, et Search for Common Ground au Nigéria.

Le projet RESILAC vise à apporter une réponse mêlant urgence, réhabilitation et relèvement dans la région du lac Tchad (frontalière du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad) – zone affectée par une crise économique et sociale, des chocs climatiques récurrents et une crise sécuritaire d'ordre régional. Le projet a reçu le soutien financier de l'Union européenne (via le Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique) et de l'Agence Française de Développement.

Au Cameroun, le Projet RESILAC a été mis en œuvre dans 4 communes dont Dargala, Mindif, Koza et Mora dans la Région de l'Extrême-Nord. En tant que partenaire du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement – Terre Solidaire, le Comité Diocésain de Développement de Maroua, CDD, a participé à l'exécution du Projet par le développement d'une approche méthodologique de renforcement du capital humain et de la cohésion sociale. Ainsi, 106 Organisations à Base Communautaire (OBC) ont été structurées, actuellement fonctionnelles, se sont constituées en plateformes communales pour mieux attirer l'attention des décideurs sur les besoins prioritaires de communautés.

Les plateformes, comité de veille citoyenne constituées des Organisations à Base Communautaire dans les communes, se donnent pour mission principale l'amélioration de la gouvernance locale par le suivi physico-financier indépendant des projets de budget d'investissement public (BIP) et de tout autre projets de développement réalisés dans les localités d'intervention des plateformes. Au-delà du simple suivi physico-financier, ces plateformes réalisent d'autres activités :

La mise sur pied d'un cadre de concertation avec les Communes à travers des ateliers trimestriels de communaux entre Plateformes et Communes pour des échanges sur les résultats du suivi des projets ;

L'alerte précoce des Communes en cas de défaillance dans la réalisation des ouvrages ;

Le suivi physique de réalisation des projets qui va de l'identification des projets jusqu'à la réception des prestations ou des ouvrages en passant par le choix des projets, l'attribution des marchés, l'exécution des projets ;

La mobilisation des communautés afin qu'elles identifient les besoins prioritaires qui sont les leurs et formulation des plaidoyers à l'endroit des magistrats municipaux pour répondre aux urgences exprimées par ces communautés ;

Sensibilisation des communautés à s'impliquer dans la réalisation des projets (recrutement des jeunes comme main-d'œuvre dans les villages où les projets sont exécutés, dénonciation de tout ce qui peut compromettre la bonne réalisation des ouvrages...)

Sensibilisation des communautés afin qu'elles assurent la maintenance des ouvrages réalisés.

POURQUOI CE MANUEL DE FORMATION ?

Entre autres actions entreprises dans ce cadre de la mise en œuvre du RESILAC, il y a l'accompagnement des OBC et le renforcement de leurs capacités dans le suivi des Budgets d'Investissement Public – BIP dans les communes pilotes de Dargala, Koza, Mindif et Mora dans la Région de l'Extrême-Nord du Cameroun.

Décentralisation et cadre légal du suivi des Budgets d'Investissement Public (BIP)

La décentralisation consiste en un transfert par l'Etat, aux Collectivités Territoriales, de compétences particulières et de moyens appropriés. Elle constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

En décembre 2019, le Cameroun s'est doté d'un Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) où l'Etat fait de la commune « la Collectivité Territoriale de base. Elle a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants » (Article 147). Le même code en ses articles 40 et 41 stipule que :

Toute personne physique ou morale peut formuler à l'intention de l'exécutif communal ou Régional, toutes propositions tendant à impulser le développement de la Collectivité Territoriale concernée ou à améliorer son fonctionnement ;

Les associations et organisations de la société civile locales, ainsi que les comités de quartier et de village concourent à la réalisation des objectifs des Collectivités Territoriales.

Au cours de la mise en œuvre du Projet RESILAC, à travers l'activité d'appui à l'engagement et la participation citoyenne, le CDD a formé les leaders des OBC sur les outils du suivi physico-financier. Actuellement, plusieurs OBC font le suivi au sein de leurs communautés et rendent compte périodiquement aux communes de leurs observations et font des remarques pour la prise en compte des besoins réels des communautés dans le budget communal.

Afin de parachever l'impulsion ainsi initiée, le CDD entend mettre à la disposition des OBC et des acteurs locaux un outil formalisé d'organisation et de mise en œuvre de ce suivi du BIP au niveau de leurs communes. Le présent guide constitue un support permettant aux OBC d'assurer un suivi indépendant, crédible et utile des projets BIP. A ce titre, il leur permet :

- de déterminer les indicateurs à suivre ;
- de conduire le recueil et le traitement des données ;
- d'assurer l'interprétation et l'analyse des informations recueillies et traitées ;
- d'émettre des suggestions pour améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des projets retenus et financés.

Le présent guide est organisé autour de dix principales articulations permettant de doter ses utilisateurs des références et des outils à un suivi influent du BIP. Les deux premières parties constituent des préludes nécessaires à la compréhension et à la contextualisation du suivi du BIP. Elles portent successivement sur les repères conceptuels et un aperçu général des phases, activités, outils et période de réalisation des activités. Les parties suivantes portent chacune sur une des phases de la gestion des projets BIP.

Ce sont :

- l'identification des projets ;
- le choix des projets ;
- l'attribution des marchés ;

l'exécution des marchés ;
le suivi de l'exécution des marchés ;
la réception des marchés
Effets des marchés

Chacune de ces parties est organisée autour d'une définition de la phase, d'une présentation de ses objectifs et résultats attendus, la période de l'année où elle devrait être réalisée en fonction de l'arrêté conjoint N°000031/AC/MINDDEVEL/MINFI du 03 mars 2021 fixant le calendrier budgétaire des collectivités territoriales décentralisées. Ce recours aux dispositions réglementaires vise à asseoir les processus du suivi envisagé sur les activités des acteurs du BIP de manière à en faire une intervention adaptée et avantageuse.

REPERES CONCEPTUELS

Fournir des repères conceptuels c'est ressortir la signification accordée à des mots ou à des concepts dont le sens pourrait être univoque. Il s'agit donc de dire en quoi consiste la ou les réalités que ces mots ou ces concepts renvoient de manière à bien en saisir la portée.

Dans le cadre du suivi participatif du BIP, ces concepts sont :

- Le suivi
- Le suivi physico-financier
- Le budget d'investissement public
- Le suivi physico-financier du BIP

Le Suivi

En général :

- Ce qui est continu, sans interruption
- Mise en observation du progrès, de l'évolution d'un sujet ou d'un objet

Dans le cadre de la gestion des projets :

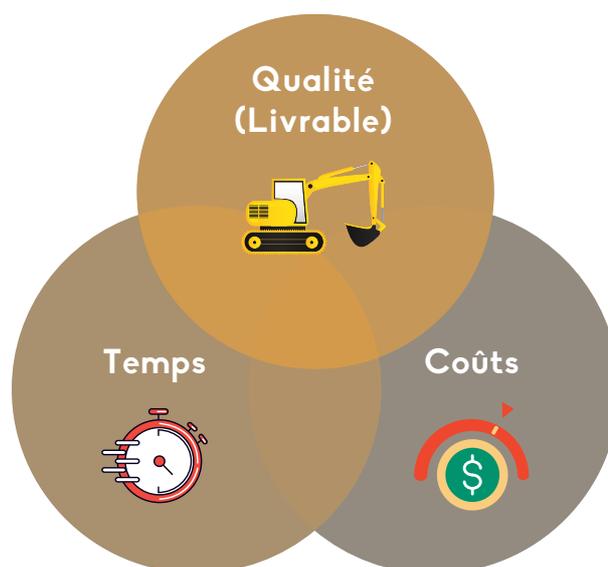
- Mesure de l'évolution en continue du/des changements

Processus systématique du recueil, de l'analyse et de l'utilisation d'information visant à déterminer en continu les progrès d'un programme en vue de la réalisation de ses objectifs et à guider les décisions relatives à sa gestion. Le suivi est entrepris une fois que le projet a démarré et se poursuit tout au long de la période d'exécution du projet. Il est parfois dénommé « évaluation du processus », « évaluation des performances » ou « évaluation formative ». Il s'agit de mécanisme permettant de renforcer la participation citoyenne pour un meilleur service public et une bonne gouvernance locale.

Le Suivi physico-financier (SPF)

- Le suivi physico-financier désigne un suivi qui intègre à la fois les produits/livrables qui en sont attendus, les échéances qui leur sont définies ainsi que des dépenses financières qui leur sont allouées
- Il est question de suivre les étapes tangibles du projet et des coûts qui leur sont accordés pour s'assurer de la réalisation des performances selon le calendrier d'exécution préalablement défini et les décaissements programmés

Les éléments majeurs du SP



Le budget d'investissement public

- Dotation du budget de l'État qui est réservée aux dépenses liées à l'acquisition, à la réhabilitation et à l'entretien des infrastructures, des équipements, des productions intellectuelles et des subventions.
- Les dépenses d'investissement (construction des salles de classe, forages, hangars de marchés, etc.) sont de nature durable à la différence des dépenses de fonctionnement qui concernent davantage des consommables (stylos, papiers, encre, etc.).

Le suivi physico-financier du BIP

- Ensemble des activités permettant d'informer sur l'exécution en continu du BIP au niveau d'une entité (localité, commune, département, région, ministère, secteur d'activité, etc.)
- L'exécution en continu concerne les différentes phases ou activités et les résultats qu'ils/elles sont supposées produire avec les délais établis à cet effet et les ressources financières qui leur sont allouées.

Modalités du suivi physico-financier du BIP

- En restant sur les 3 éléments fondamentaux (Livrable/Produit, délai et coût), 4 principales modalités du suivi :
- La période de suivi : pendant ou après
- Le secteur : un, plusieurs ou tous les secteurs d'activités concernés
- Le périmètre : localité (quartier ou village), commune, département, région, pays...
- Les intervenants du suivi : acteur interne, acteur externe, bénéficiaire, mixte...

APERÇU DES QUESTIONS, DES OUTILS ET PÉRIODE

Le suivi participatif du BIP est destiné à répondre à des questions en rapport avec les phases et les activités qui le constituent. Chacune de ces activités doit répondre à des besoins précis afin d'assurer la pertinence des opérations menées et des résultats qui en sont issus. Pour cela, des outils sont nécessaires pour fournir les données nécessaires attendues. Par ailleurs, ces activités sont à tenir à des moments précis en rapport avec le chronogramme de préparation, d'exécution et de reportage du BIP.

Toutes ces dispositions font que dans cet aperçu, il est question de projeter les questions, les outils et les périodes de réalisation des activités.

Aperçu des outils pour le suivi physico-financier du BIP

Activités	Phases de la gestion du BIP					
	Identification des projets	Choix des projets	Attribution des marchés	Exécution des marchés	Réception des marchés	Effets des projets
Collecte des données	Questionnaire d'enquête					
Traitement des données collectées	Matrice des données et des informations					
Analyse des données traitées	Matrice d'analyse					
Restitution des analyses	Présentation de restitution					
Capitalisation des analyses	Rapport de suivi					

APERÇU DES QUESTIONS, DES OUTILS ET PÉRIODE

Aperçu des périodes d'exécution des activités

Activités	Phases de la gestion du BIP					
	Identifi- cation des projets	Choix des projet s	Attrib ution des march és	Exécutio n des marchés	Réceptio n des marchés	Effets des projets
Collecte des données	Juin	Juin	Mars	Juin - Septembr e	Juin - Septembr e - Décembre	Mars - Décembre
Traitement des données collectées						
Analyse des données traitées						
Restitution des analyses						
Capitalisation des analyses						

Aperçu des principales questions par phase et activités

Activités	Phases de la gestion du BIP						
	Identification des projets	Choix des projets	Attribution des marchés	Exécution des marchés	Suivi des marchés	Réception des marchés	Effets des projets
Collecte des données	Comment les projets sont identifiés	Comment les projets sont choisis	Quand et comment les marchés sont attribués	Comment les marchés relatifs aux projets sont exécutés	Comment les marchés relatifs aux projets sont suivis	Comment les marchés relatifs aux projets sont réceptionnés	Quels sont les effets voulus et non voulus observés
Traitement des données collectées	Couverture des besoins des localités et par secteur – Implication des parties prenantes	Existence et respect d'un critérium de choix – Implication des parties prenantes	Respect des procédures et des délais d'attribution – Implication des parties prenantes	Respect des spécifications et des délais – Implication des parties prenantes	Respect des modalités de suivi interne, externe et participatif – Implication des parties prenantes	Respect des modalités de réception – Implication des parties prenantes	Catégorisation des résultats et des effets de l'exécution ou de la non-exécution des projets – Implication des parties prenantes
Analyse des données traitées	Localités et secteurs couverts – Évolution des interventions – Implication des parties prenantes	Satisfaction des besoins des populations par secteur et par localité – Évolution des interventions – Implication des parties prenantes	Incidences du respect des procédures et des délais	Incidences du respect des spécifications et des délais	Incidences du suivi des marchés sur la qualité et les délais d'exécution/livraison des ouvrages ou des prestations	Incidences des modalités pratiquées de réception des marchés	Incidences des résultats et des effets de l'exécution ou de la non-exécution du projet

Aperçu des principales questions par phase et activités - suite

Activités	Phases de la gestion du BIP						
	Identification des projets	Choix des projets	Attribution des marchés	Exécution des marchés	Suivi des marchés	Réception des marchés	Effets des projets
Restitution des analyses	Présentation des situations, des analyses et des recommandations aux Maires	Présentation des situations, des analyses et des recommandations aux Maires	Présentation des situations, des analyses et des recommandations aux Maires	Présentation des situations, des analyses et des recommandations aux Maires	Présentation des situations, analyses et recommandations aux Maires	Présentation des situations, des analyses et des recommandations aux Maires	Présentation des situations, des analyses et des recommandations aux Maires
	Renforcement des capacités des OBC	Renforcement des capacités des OBC	Renforcement des capacités des OBC	Renforcement des capacités des OBC	Renforcement des capacités des OBC	Renforcement des capacités des OBC	Renforcement des capacités des OBC
Capitalisation des analyses	Proposition et accompagnement des OBC et des communes sur la couverture optimale des besoins des localités et des secteurs par le BIP	Proposition et accompagnement des OBC et des communes sur la couverture optimale des besoins des localités et des secteurs par le BIP	Proposition et accompagnement des OBC et des communes sur une attribution appropriée des marchés	Proposition et accompagnement des OBC et des communes sur une exécution appropriée des marchés	Proposition et accompagnement des OBC et des communes sur un suivi approprié des marchés	Proposition et accompagnement des OBC et des communes sur une réception appropriée des marchés	Proposition et accompagnement des OBC et des communes sur une amplification des résultats et des effets positifs et souhaités des marchés

IDENTIFICATION DES PROJETS

L'identification des projets est la phase au cours de laquelle les projets pouvant être financés par le BIP sont relevés ou répertoriés. Dans le processus de suivi du BIP, il s'agit d'une phase d'introduction qui permet de constituer la base des projets dans lesquels certains seront retenus pour être financés.



Objectifs

D'une façon générale, il est question de voir comment les projets sont identifiés. Spécifiquement, il s'agit de :

- S'assurer de la constitution d'une banque de projets finançables sous BIP
- S'assurer de l'expression des populations dans la constitution de la banque des projets finançables.



Résultats attendus

Les travaux de cette phase déboucheront sur l'appréciation des procédés de constitution de la banque des projets. Spécifiquement, ce résultat se traduit par l'estimation de la contribution des populations potentiellement bénéficiaires à l'identification des projets à financer par le BIP ainsi que celle des autres acteurs locaux à cette identification.



Informations et données cibles

Les informations et données cibles de cette phase d'identification ont trait aux procédés de constitution des projets pouvant être financés par le BIP. Ces informations et données ont trait à :

- la consultation des populations et leur expression pour relever ce qu'ils ont comme besoins ;
- la considération qui est réservée à l'expression des populations ;
- la contribution des conseillers municipaux à la constitution de la banque des projets ;
- les interventions des services déconcentrés de l'État et des organisations de la société civile dans la proposition des projets à financer.



Sources d'information

Les sources d'information sont fonction des questions auxquelles il faut fournir des réponses. En sachant que la méthode de collecte retenue est l'enquête, le tableau ci-dessous précise pour chacune des questions de cette phase, les personnes indiquées pour y répondre.

01	Comment les projets ont été identifiés ?	Maire (1)
02	Existe-t-il un outil d'identification des projets ?	Maire (1)
03	Les populations sont-elles impliquées dans l'identification des projets ?	Population (3)
04	Le Conseil municipal est-il impliqué dans l'identification des projets ?	Conseillers Municipaux (2/3)
05	Les OSC/OBC sont-elles impliquées dans l'identification des projets ?	Responsable OSC/OBC (1)
06	Les SDE sont-ils impliqués dans l'identification des projets ?	Responsable SDE
07	Sont-ce les projets identifiés dans le plan communal de développement (PCD) qui sont considérés ?	Maire – Conseillers Municipaux (2)



Questionnaire d'enquête – Identification des projets

Comment les projets ont été identifiés ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Proposition des conseillers municipaux | <input type="checkbox"/> Consultation des populations par village et quartier |
| <input type="checkbox"/> Consultation des OSC/OBC | <input type="checkbox"/> Consultation des SDE |
| <input type="checkbox"/> Décision du Maire | <input type="checkbox"/> Décision du département ministériel ou de l'EPA |

Existe-t-il un outil d'identification des projets ?

- | | |
|--|--|
| Si oui, | Si non, |
| <input type="checkbox"/> Est-il appliqué ? | <input type="checkbox"/> Comment se fait l'identification des projets qui seront choisis ? |
| <input type="checkbox"/> Par qui ? | |
| <input type="checkbox"/> A quel moment ? | |

Les populations sont-elles impliquées dans l'identification des projets ?

- | | |
|--|--|
| Si oui, | Si non, |
| <input type="checkbox"/> Comment est faite cette implication ? | <input type="checkbox"/> Pourquoi ne sont-elles pas impliquées ? |

Le Conseil municipal est-il impliqué dans l'identification des projets ?

- | | |
|--|---|
| Si oui, | Si non, |
| <input type="checkbox"/> Comment est faite cette implication ? | <input type="checkbox"/> Pourquoi n'est-il pas impliqué ? |

Les OSC/OBC sont-elles impliquées dans l'identification des projets ?

- | | |
|--|--|
| Si oui, | Si non, |
| <input type="checkbox"/> Comment est faite cette implication ? | <input type="checkbox"/> Pourquoi ne sont-elles pas impliquées ? |

Les SDE sont-ils impliqués dans l'identification des projets ?

- | | |
|--|--|
| Si oui, | Si non, |
| <input type="checkbox"/> Comment est faite cette implication ? | <input type="checkbox"/> Pourquoi ne sont-elles pas impliquées ? |

Sont-ce les projets identifiés dans le plan communal de développement qui sont considérés ?

- | | |
|---|---|
| Si oui, | Si non, |
| <input type="checkbox"/> Comment cela se fait ? | <input type="checkbox"/> Pourquoi cela ne se fait pas ? |

CHOIX DES PROJETS

Le choix des projets consiste à retenir les projets qui seront inscrits au BIP et financés pour satisfaire les besoins des populations. A cet effet, il convient que les choix opérés répondent à leurs besoins et correspondent à leur expression.



Objectifs

D'une façon générale, il est question de voir comment les projets sont choisis. Spécifiquement, il s'agit de :

- S'assurer que le choix de projets retenus pour le BIP répondent à la satisfaction des besoins des populations;
- S'assurer de la considération de l'expression des populations dans le choix des projets retenus pour le BIP.



Résultats attendus

Les travaux de cette phase déboucheront sur l'appréciation des procédés de choix de la banque des projets. Spécifiquement, ce résultat se traduit par l'évaluation de la contribution des populations potentiellement bénéficiaires au choix des projets à financer par le BIP ainsi que celle des autres acteurs locaux à cette sélection.



Informations et données cibles

Les informations et données cibles de cette phase d'identification ont trait aux procédés de constitution des projets pouvant être financés par le BIP. Ces informations et données ont trait à :

- la consultation des populations et leur expression pour relever ce qu'ils ont comme besoins ;
- la considération qui est réservée à l'expression des populations ;
- la contribution des conseillers municipaux à la constitution de la banque des projets ;
- les interventions des services déconcentrés de l'État et des organisations de la société civile dans la proposition des projets à financer.



Sources d'information

Les sources d'information sont fonction des questions auxquelles il faut fournir des réponses. En sachant que la méthode de collecte retenue est l'enquête, le tableau ci-dessous précise pour chacune des questions de cette phase, les personnes indiquées pour y répondre.

01	Comment les projets ont été choisis?	Maire (1)
02	Existe-t-il un critérium de choix des projets ?	Maire (1)
03	Les populations sont-elles impliquées dans le choix des projets ?	Population (3)
04	Le Conseil municipal est-il impliqué dans le choix des projets ?	Conseillers Municipaux (2/3)
05	Les OSC/OBC sont-elles impliquées dans le choix des projets ?	Responsable OSC/OBC (1)
06	Les SDE sont-ils impliqués dans le choix des projets ?	Responsable SDE
07	Sont-ce les projets identifiés dans le plan communal de développement (PCD) qui sont choisis ?	Maire – Conseillers Municipaux (2)



Questionnaire d'enquête – Choix des projets

Comment les projets ont été choisis ?

- Proposition des conseillers municipaux
- Consultation des OSC/OBC
- Décision du Maire

- Consultation des populations par village et quartier
- Consultation des SDE
- Décision du département ministériel ou de l'EPA

Existe-t-il un critérium de choix des projets ?

Si oui,

- Est-il appliqué ?
- Par qui ?
- A quel moment ?

Si non,

- Comment se fait l'identification des projets qui seront choisis ?

Les populations sont-elles impliquées dans le choix des projets ?

Si oui,

- Comment est faite cette implication ?

Si non,

- Pourquoi ne sont-elles pas impliquées ?

Le Conseil municipal est-il impliqué dans le choix des projets ?

Si oui,

- Comment est faite cette implication ?

Si non,

- Pourquoi n'est-il pas impliqué ?

Les OSC/OBC sont-elles impliquées dans le choix des projets ?

Si oui,

- Comment est faite cette implication ?

Si non,

- Pourquoi ne sont-elles pas impliquées ?

Les SDE sont-ils impliqués dans le choix des projets ?

Si oui,

- Comment est faite cette implication ?

Si non,

- Pourquoi ne sont-elles pas impliquées ?

Sont-ce les projets identifiés dans le plan communal de développement qui sont choisis?

Si oui,

- Comment cela se fait ?

Si non,

- Pourquoi cela ne se fait pas ?

ATTRIBUTION DES MARCHÉS

L'attribution des marchés du BIP est l'ensemble des processus qui permettent à un maître d'ouvrage de confier la réalisation d'une prestation à un maître œuvre, chargé de réaliser ladite prestation en fonction des spécifications qui la définissent. C'est donc le fait de formellement déléguer la réalisation d'un ouvrage à un prestataire.



Objectifs

D'une façon générale, il est question de voir quand et comment les marchés du BIP sont attribués. Spécifiquement, il s'agit de :

- S'assurer que la programmation des marchés réalisés en début de chaque année est respectée ;
- S'assurer que les critères d'attribution du marché sont objectifs (les mauvais critères sont par exemple attribuer le marché à son ami, à soi-même, à quelqu'un qui a aucune expérience ou à quelqu'un juste car il vient du village, etc.) ;
- Vérifier l'implication des parties prenantes dans le choix des prestataires à côté du respect des autres dispositions légales.



Résultats attendus

Les travaux de cette phase déboucheront sur l'appréciation du respect du calendrier de passation des marchés du BIP. Spécifiquement, ce résultat se traduit par l'évaluation du respect des délais ainsi que l'implication des parties prenantes (populations notamment) au choix des prestataires.



Informations et données cibles

Les informations et données cibles de cette phase d'attribution ont trait aux procédés de choix des prestataires qui réaliseront les projets financés par le BIP. Ces informations et données ont trait :

- aux dates de publication des offres, de sélection des prestataires et de contractualisation ;
- aux procédés de choix des prestataires ;
- aux modes d'implication des populations notamment dans le choix de ces prestataires.



Sources d'information

Les sources d'information sont fonction des questions auxquelles il faut fournir des réponses. En sachant que la méthode de collecte retenue est l'enquête, le tableau ci-dessous précise pour chacune des questions de cette phase, les personnes indiquées pour y répondre.

01	Comment les marchés sont attribués ?	Maire (1)
02	Quand les appels d'offres/demandes de cotation/appels à manifestation d'intérêt sont-ils publiés ?	Maire (1)
03	Quand le résultat de l'évaluation des offres ont-ils été publiés ?	Maire (1)
04	Quand la contractualisation a-t-elle entre mairie et prestataire a-t-elle eu lieu ?	Maire (1)
05	Quel est le montant de réalisation du projet inscrit dans le document de contractualisation ?	Maire (1)
06	Les populations sont-elles impliquées dans le choix des prestataires ?	Population (3)
07	Le Conseil municipal est-il impliqué dans le choix des prestataires ?	Conseillers Municipaux (2/3)
08	Les populations sont-elles impliquées dans le choix des prestataires ?	Responsable OSC/OBC (1)
09	Les SDE sont-elles impliquées dans le choix des prestataires ?	Responsable SDE (1)



Questionnaire d'enquête – Attribution des marchés

Comment les marchés sont-ils attribués ?

Proposition des conseillers municipaux

Consultation des populations par village et quartier

Consultation des OSC/OBC

Consultation des SDE

Décision du Maire

Décision du département ministériel ou de l'EPA

Quand les appels d'offres/demandes de cotation/appels à manifestation d'intérêt ont-ils été publiés ?

Projet

Date de publication de l'offre

.....

.....

Quand les résultats de l'évaluation des offres ont-ils été publiés ?

Projet

Date de publication de l'offre

.....

.....

Quand la contractualisation a-t-elle entre mairie et prestataire a-t-elle eu lieu ?

Projet

Date de publication de l'offre

.....

.....

Quel est le montant de réalisation du projet inscrit dans le document de contractualisation ?

Projet

Date de publication de l'offre

.....

.....

Les populations sont-elles impliquées dans le choix des prestataires ?

Si oui,

Si non,

Comment est faite cette implication ?

Pourquoi n'est-il pas impliqué ?

.....

Le Conseil municipal est-il impliqué dans le choix des prestataires ?

Si oui,

Si non,

Comment est faite cette implication ?

Pourquoi n'est-il pas impliqué ?

.....

Les OSC/OBC sont-elles impliquées dans le choix des prestataires ?

Si oui,

Si non,

Comment est faite cette implication ?

Pourquoi ne sont-elles pas impliquées ?

.....

Les SDE sont-ils impliqués dans le choix des prestataires ?

Si oui,

Si non,

Comment est faite cette implication ?

Pourquoi ne sont-elles pas impliquées ?

.....

EXECUTION DES PROJETS

L'exécution des marchés du BIP est l'ensemble des opérations qui permettent réaliser l'ouvrage selon les spécifications définies dans le document de contractualisation (lettre commande ou bon de commande). Cette phase concerne la concrétisation des processus qui vont permettre de disposer de l'ouvrage permettant de satisfaire les besoins des populations.

Objectifs

D'une façon générale, il est question de voir quand et comment les marchés du BIP sont exécutés. Spécifiquement, il s'agit de :

- S'assurer que la programmation de la réalisation des prestations est respectée ;
- Vérifier l'implication des parties prenantes dans l'exécution des projets à côté du respect des autres dispositions légales.

Résultats attendus

Les travaux de cette phase déboucheront sur l'appréciation du respect du calendrier de réalisation des ouvrages ou des prestations du BIP. Spécifiquement, ce résultat se traduit par l'évaluation du respect des délais de réalisation ainsi que l'implication des parties prenantes (populations notamment) à l'exécution des projets.

Informations et données cibles

Les informations et données cibles de cette phase d'exécution des projets ont trait aux délais de réalisation des ouvrages ou des prestations financés par le BIP. Ces informations et données ont trait

- aux dates de réalisation des ouvrages ou des prestations ;
- aux procédés de réalisation des ouvrages ou des prestations ;
- aux modes d'implication des parties prenantes dans la réalisation des projets.



Sources d'information

Les sources d'information sont fonction des questions auxquelles il faut fournir des réponses. En sachant que la méthode de collecte retenue est l'enquête, le tableau ci-dessous précise pour chacune des questions de cette phase, les personnes indiquées pour y répondre.

01	Comment les projets sont exécutés ?	Population (3)
02	Quand les projets sont-ils exécutés ?	Population (3)
03	À quel pourcentage de réalisation se situe le projet ?	Maire (1)
04	Quel pourcentage de consommation du budget se situe le projet ?	Maire (1)
05	Les populations sont-elles impliquées dans l'exécution des projets ?	Population (3)
06	Le Conseil municipal est-il impliqué dans l'exécution des projets ?	Conseillers Municipaux (2/3)
07	Les OSC/OBC sont-elles impliquées dans l'exécution des projets ?	Responsable OSC/OBC (1)
08	Les SDE sont-ils impliqués dans l'exécution des projets ?	Responsable SDE (1)



Questionnaire d'enquête – Exécution des marchés

Comment les marchés sont-ils exécutés ?

- Seulement par le personnel du prestataire
- Des riverains font partie du personnel
- Des prestataires locaux réalisent certaines opérations (sous-traitance)

- Les conseillers municipaux y donnent un coup de main
- Les SDE y donnent un coup de main (Précisez)
- Autre (Précisez)

Quand les projets sont-ils exécutés ?

Projet

Période de réalisation

.....

.....

À quel pourcentage de réalisation se situe le projet ?

Projet

Niveau de réalisation

.....

.....

À quel pourcentage de consommation du budget se situe le projet ?

Projet

Niveau de consommation du budget

.....

.....

Les populations sont-elles impliquées dans la réalisation des projets ?

Si oui,

Si non,

- Comment est faite cette implication ?

- Pourquoi n'est-il pas impliqué ?

.....

Le Conseil municipal est-il impliqué dans la réalisation des projets ?

Si oui,

Si non,

- Comment est faite cette implication ?

- Pourquoi n'est-il pas impliqué ?

.....

Les OSC/OBC sont-elles impliquées dans la réalisation des projets ?

Si oui,

Si non,

- Comment est faite cette implication ?

- Pourquoi ne sont-elles pas impliquées ?

.....

Les SDE sont-ils impliqués dans la réalisation des projets ?

Si oui,

Si non,

- Comment est faite cette implication ?

- Pourquoi ne sont-elles pas impliquées ?

.....

RÉCEPTION DES PRESTATIONS OU DES OUVRAGES

La réception des prestations ou des ouvrages est l'ensemble des processus qui permettent à un maître d'ouvrage, prestataire ayant réalisé un projet, de le restituer au maître d'œuvre, la mairie. Cette phase désigne donc les processus par lesquels la mairie admet que l'ouvrage ou la prestation a été réalisé/e conformément aux dispositions et en prend donc possession.



Objectifs

D'une façon générale, il est question de voir quand et comment se font les réceptions des prestations ou des ouvrages ayant été financés par le BIP. Spécifiquement, il s'agit de :

- S'assurer que la réception des ouvrages ou des prestations est réalisée pour les marchés passés sous financement BIP ;
- Vérifier l'implication des parties prenantes dans la réception des projets à côté du respect des autres dispositions légales.



Résultats attendus

Les travaux de cette phase déboucheront sur l'appréciation de la réception de la réalisation des ouvrages ou des prestations du BIP. Spécifiquement, ce résultat se traduit par l'évaluation des procédés de réception ainsi que l'implication des parties prenantes (populations notamment) à cette réception des projets.



Informations et données cibles

Les informations et données cibles de cette phase d'exécution des projets ont trait aux modalités de réception des ouvrages ou des prestations financés par le BIP. Ces informations et données ont trait :

- aux activités de réception des ouvrages ou des prestations ;
- aux périodes de réception des ouvrages ou des prestations ;
- aux modes d'implication des parties prenantes dans la réception des projets.



Sources d'information

Les sources d'information sont fonction des questions auxquelles il faut fournir des réponses. En sachant que la méthode de collecte retenue est l'enquête, le tableau ci-dessous précise pour chacune des questions de cette phase, les personnes indiquées pour y répondre.

01 Comment les projets sont réceptionnés ?	Maire (1)
02 Quand les projets sont-ils réceptionnés ?	Maire (1)
03 Les populations sont-elles impliquées dans l'exécution des projets ?	Population (3)
04 Le Conseil municipal est-il impliqué dans l'exécution des projets ?	Conseillers Municipaux (3)
05 Les OSC/OBC sont-elles impliquées dans l'exécution des projets ?	Responsable OSC/OBC (1)
06 Les SDE sont-ils impliqués dans l'exécution des projets ?	Responsable SDE (1)



Questionnaire d'enquête – Réception des prestations ou des ouvrages

Comment les projets sont-ils réceptionnés ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Cérémonie de réception | <input type="checkbox"/> Signature des documents en comité restreint |
| <input type="checkbox"/> Manifestation publique | |
| <input type="checkbox"/> Information/mobilisation des bénéficiaires | <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) |

Quand les projets sont-ils réceptionnés ?

Projet

Date de réception

.....

.....

Le conseil municipal est-il impliqué dans la réalisation des projets ?

Si oui,

Si non,

Comment est faite cette implication ?

Pourquoi n'est-il pas impliqué ?

.....

Les OSC/OBC sont-elles impliquées dans la réalisation des projets ?

Si oui,

Si non,

Comment est faite cette implication ?

Pourquoi n'est-il pas impliqué ?

.....

Les SDE sont-ils impliqués dans la réalisation des projets ?

Si oui,

Si non,

Comment est faite cette implication ?

Pourquoi n'est-il pas impliqué ?

.....

Les populations sont-elles impliquées dans la réalisation des projets ?

Si oui,

Si non,

Comment est faite cette implication ?

Pourquoi n'est-il pas impliqué ?

.....

SUIVI PHYSICO-FINANCIER DE LA RÉALISATION DES PROJETS

Le suivi physico-financier des projets financés par le BIP renvoie à l'ensemble des processus qui permettent de s'assurer que le projet est réalisé de façon conforme à la commande et que les conditions et délais liés à sa réalisation sont effectivement respectés. Cette phase a donc trait aux stratégies que la mairie met en place pour veiller à la réalisation qualitative et quantitative de ses ouvrages ou de ses prestations.



Objectifs

D'une façon générale, il est question de voir quand et comment les marchés du BIP sont suivis puisque cela a une influence sur la qualité et le début de l'exploitation de l'ouvrage. Spécifiquement, il s'agit de :

- S'assurer que le suivi physico-financier des marchés passés sous financement BIP est réalisé ;
- Vérifier l'implication des parties prenantes dans le suivi de réalisation des projets à côté du respect des autres dispositions légales.



Résultats attendus

Les travaux de cette phase déboucheront sur l'appréciation du suivi de l'évolution de la réalisation des ouvrages ou des prestations du BIP. Spécifiquement, ce résultat se traduit par l'évaluation du respect de la veille sur la réalisation ainsi que l'implication des parties prenantes (populations notamment) à ce suivi des projets.



Informations et données cibles

Les informations et données cibles de cette phase d'exécution des projets ont trait aux modalités de suivi physico-financier de réalisation des ouvrages ou des prestations financés par le BIP. Ces informations et données ont trait :

- aux activités de suivi des ouvrages ou des prestations ;
- aux périodes de suivi des ouvrages ou des prestations ;
- aux modes d'implication des parties prenantes dans le suivi des projets.



Sources d'information

Les sources d'information sont fonction des questions auxquelles il faut fournir des réponses. En sachant que la méthode de collecte retenue est l'enquête, le tableau ci-dessous précise pour chacune des questions de cette phase, les personnes indiquées pour y répondre.

01 Comment les projets sont suivis ?	Maire (1)
02 Quand les projets sont-ils réceptionnés ?	Maire (1)
03 Les populations sont-elles impliquées dans l'exécution des projets ?	Population (3)
04 Le Conseil municipal est-il impliqué dans l'exécution des projets ?	Conseillers Municipaux (3)
05 Les OSC/OBC sont-elles impliquées dans l'exécution des projets ?	Responsable OSC/OBC (1)
06 Les SDE sont-ils impliqués dans l'exécution des projets ?	Responsable SDE (1)



Questionnaire d'enquête – Suivi physico-financier de la réalisation des projets

Comment les projets sont-ils suivis ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Seulement par le prestataire | <input type="checkbox"/> Il n'y a pas de suivi |
| <input type="checkbox"/> Par des descentes du Maire | <input type="checkbox"/> Par les SDE compétents |
| <input type="checkbox"/> Par un comité qui les visite | <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) |

Quand les projets sont-ils suivis ?

Projet

Périodicité de suivi

.....

.....

Les populations sont-elles impliquées dans le suivi de la réalisation des projets ?

- | | |
|--|---|
| Si oui, | Si non, |
| <input type="checkbox"/> Comment est faite cette implication ? | <input type="checkbox"/> Pourquoi n'est-il pas impliqué ? |

.....

Le Conseil Municipal est-il impliqué dans le suivi de la réalisation des projets ?

- | | |
|--|---|
| Si oui, | Si non, |
| <input type="checkbox"/> Comment est faite cette implication ? | <input type="checkbox"/> Pourquoi n'est-il pas impliqué ? |

.....

Les OSC/OBC sont-elles impliquées dans le suivi de la réalisation des projets ?

- | | |
|--|---|
| Si oui, | Si non, |
| <input type="checkbox"/> Comment est faite cette implication ? | <input type="checkbox"/> Pourquoi n'est-il pas impliqué ? |

.....

Les SDE sont-elles impliquées dans le suivi de la réalisation des projets ?

- | | |
|--|---|
| Si oui, | Si non, |
| <input type="checkbox"/> Comment est faite cette implication ? | <input type="checkbox"/> Pourquoi n'est-il pas impliqué ? |

.....

SUIVI PHYSICO-FINANCIER DE LA RÉALISATION DES PROJETS

Les effets des projets désignent les changements planifiés ou non, positifs ou négatifs issus de la réalisation d'un ouvrage ou d'une prestation. Il s'agit donc de la phase au cours de laquelle on apprécie ce que le projet réalisé apporte comme plus-value ou comme moins-value de manière à en évaluer les incidences sur les bénéficiaires.



Objectifs

D'une façon générale, il est question de ressortir les effets des prestations ou des ouvrages ayant été financés par le BIP. Spécifiquement, il s'agit de vérifier l'implication des parties prenantes dans la réception des projets à côté du respect des autres dispositions légales.



Résultats attendus

Les informations et données cibles de cette phase d'exécution des projets ont trait aux effets des ouvrages ou des prestations financés par le BIP. Ces informations et données ont trait :

- aux changements issus de la réalisation des ouvrages ou des prestations ;
- aux changements issus de la non réalisation des ouvrages ou des prestations.



Sources d'information

Les sources d'information sont fonction des questions auxquelles il faut fournir des réponses. En sachant que la méthode de collecte retenue est l'enquête, le tableau ci-dessous précise pour chacune des questions de cette phase, les personnes indiquées pour y répondre.

01 Qu'est-ce que la réalisation du projet a changé

Populations (3)

02 Qu'est-ce que la non réalisation du projet a changé ou amplifié ?

Populations (3)



Questionnaire d'enquête – Effets des projets

Qu'est-ce que les bénéficiaires et/ou les cibles ont et qu'ils n'avaient pas avant la non réalisation du projet ?

Qu'est-ce que les bénéficiaires et/ou les cibles font maintenant et qu'ils ne faisaient pas avant la non réalisation du projet ?

Qu'est-ce que les bénéficiaires et/ou les cibles sont maintenant et qu'ils n'étaient pas avant la non réalisation du projet ?

Qu'est-ce que les bénéficiaires et/ou les cibles ont maintenant et qu'ils n'avaient pas avant la non réalisation du projet ?

Qu'est-ce que les bénéficiaires et/ou les cibles font maintenant et qu'ils ne faisaient pas avant la non réalisation du projet ?

Qu'est-ce que les bénéficiaires et/ou les cibles sont maintenant et qu'ils n'étaient pas avant la non réalisation du projet ?

Le CDD



L'organisation du CDD comprend un bureau nommé par l'évêque, appuyé par une équipe de techniciens qui coordonnent les différents secteurs d'activités. Au sein de chaque secteur d'activités, une commission ou un groupe de travail oriente, programme, suit et évalue les activités.

Le travail du CDD est relayé au niveau des paroisses par les CPPH - Comité Paroissial de Promotion Humaine - qui accompagnent les populations, véritables acteurs de leur propre développement.

Deux principes soutiennent la vision du CDD :

L'autopromotion : Il n'y a pas de développements véritables sans la participation des groupes concernés, à qui il revient d'être les initiateurs de tout projet. Il faut viser l'auto promotion en appuyant les groupes de base qui deviennent des groupes moteurs de développement. « les organismes d'aide ne doivent être que des accompagnateurs » (lettre des évêques de la Province ecclésiastique de Garoua, mars 1999).

L'ouverture aux autres : autres confessions religieuses, organismes divers (ONG), institutions officielles... à tous les hommes. Le CDD appartient à plusieurs réseaux et cadres de concertation.

Deux démarches d'intervention :

La formation : à tous les niveaux des hommes, des femmes et des jeunes motivés et porteurs de projets appuyés par un réseau d'animateurs et de techniciens (plus de 810 personnes engagées à temps complet ou partiel), et des équipes apostoliques.

La structuration : mobiliser toutes les couches sociales pour créer des groupements, des comités, des GIC, des coopératives, des associations, etc., qui deviennent des « groupes de niveau 3 » en quête d'une autonomie grandissante et capables de s'approprier leur propre développement

Coordonnées

(+237) 222 29 18 12

(+237) 699 71 78 76

contact@cddmaroua.org

Ce manuel a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne et de l'Agence Française de Développement. Son contenu relève de la seule responsabilité du CDD et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne ni de l'Agence Française de Développement.